



Association L'île aux Corbeaux
Direction administrative
Route de St-Marcel 2
Case Postale 100
1373 Chavornay

024 552 13 73
afj@ile-aux-corbeaux.ch
www.ile-aux-corbeaux.ch

Avenant à la convention de placement

Valable dès le _____ au (si date déjà connue) _____

Le présent avenant modifie les points ci-dessous de la convention de placement signée le _____
(à remplir par l'administration)

La famille

Parent 1 : Nom : _____ Prénom : _____

Parent 2 : Nom : _____ Prénom : _____

Autorité parentale : ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Autorité conjointe ☐ Autre : _____

L'enfant : Nom : _____ Prénom : _____

L'accueillante en milieu familial (AMF)

Nom, prénom : _____

Autorisations (si changement)

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant hormis les parents :

Nom, prénom : _____ Rôle : _____ Tél. _____

Nom, prénom : _____ Rôle : _____ Tél. _____

Les personnes désignées ci-dessus sont autorisées à venir chercher votre enfant pour toute la durée de son accueil chez l'AMF. Ce document vaut décharge.

Horaires et repas

L'enfant est confié à l'AMF aux horaires suivants :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Plage horaire : _____

Nb d'heures par jour : _____

Petit déjeuner : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Goûter (matin) : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Dîner : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Goûter : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Souper : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Remarques : _____

Horaires variables : le planning doit être transmis à l'AMF au moins ____ jours à l'avance pour le 1^{er} du mois à venir.

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Plage horaire bloquée : _____

Nb d'heures par jour : _____

Le 75% de la plage horaire bloquée est facturé chaque mois. Si le nombre d'heures de garde effectif dépasse le nombre d'heures bloquées, les heures en plus sont facturées. Si le nombre d'heures de garde effectif devait être inférieur à celui défini ici, aucune déduction ne sera possible.

Remarques : _____

Vacances

Dès la 2P, l'accueil est prévu uniquement sur les périodes scolaires. L'accueil durant les vacances doit faire l'objet d'une convention séparée.

Pour les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à la 1P :

- ☐ Après discussion, les semaines de vacances **restent identiques** à la dernière convention ou avenant signé.

L'enfant prendra ____ semaines de vacances par année.

- ☐ Après discussion, le nombre de vacances pris par l'enfant **est reconsidéré** :

L'enfant prendra, ____ semaines de vacances jusqu'au 31 décembre 20____.

Dès le 01 janvier 20____, l'enfant prendra, ____ semaines de vacances* par année civile.

*Les vacances doivent être annoncées par les 2 parties avec un préavis de 2 mois. Pendant les vacances, il n'y aura pas de facturation. Les vacances annoncées hors délai seront facturées. Tout changement du nombre de semaines de vacances nécessitera la signature d'un avenant à la convention de placement.

Particularités de l'enfant

Dispositions finales

Toute modification de fréquentation entraîne une modification de la convention de placement par le biais d'un avenant.

Tout changement dans les données de l'enfant ou de ses parents (domicile, coordonnées de contact, etc.) seront communiqués sans délai à l'Association L'Ile aux Corbeaux.

Chaque partie peut résilier, par écrit, la convention de placement moyennant un préavis de :

- 7 jours pour la fin d'une semaine durant les 3 premiers mois de placement (hors période d'adaptation) ;
- 30 jours pour la fin d'un mois pour un placement qui dure entre 3 mois et une année ;
- 60 jours pour la fin d'un mois pour un placement qui dure depuis plus d'une année.

Un contrat financier séparé est conclu entre les parents et l'Association L'Ile aux Corbeaux afin de définir le revenu brut déterminant des parents et le tarif horaire.

En signant le présent avenant, les parents et l'AMF acceptent la modification de la convention de placement. Ils certifient que les informations inscrites ci-dessus sont complètes et exactes.

Lieu et date : _____

Parent 1	AMF
Parent 2	

Par les signatures ci-après, la coordinatrice et l'administration confirme que toutes les conditions sont réunies pour que l'accueil puisse débuter selon le présent avenant.

Chavornay, le _____ Signature de la coordinatrice

Chavornay, le _____ Signature de l'administration